

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

REPUBLIQUE CONGOLAISE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

Le Décret n° 85/323 du 21/3/85 portant nomination
des Directeurs à la Direction Nationale du
Protocole.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.-

Vu la Constitution du 8 juillet 1984, modifiée par l'Ordonnance
019/84 du 23 Août 1984;

Vu le Décret n° 77/491 du 19 Septembre 1977, portant organisation
de la Direction Nationale du Protocole;

Vu le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes administratifs;

Vu le Décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres
du Gouvernement;

Vu le Décret n° 84/997 du 26 novembre 1984 portant réorganisation
du Cabinet du Président du Comité central du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef du Gouvernement;

Vu le Décret n° 85/301 du 16 mars 1985,
portant réorganisation de la Direction Nationale du Protocole.

D E C R E T E

ARTICLE 1ER : Les Camarades dont les noms et prénoms suivent sont nommés
aux différentes fonctions de la Direction Nationale du Protocole :

Directeur du Protocole Présidentiel : Gabriel EBENGOU, Attaché des
Affaires Etrangères.

Directeur du Protocole du Parti : Hubert MOYEN, Instituteur.

Directeur du Protocole d'Etat : Dominique TENDART, Administrateur
Contractuel de 1er échelon.

Directeur Technique : Roger PEREIRA, Officier de l'APN.

.../...

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Mars 1985

COLONEL DENIS BASSOU-NGUESSO.-

AMPLIATIONS:

PR/CAB.....	1
S/CC/PCT.....	11
PM/CAB.....	1
MINISTERES.....	26
S.G. FINANCES.....	1
B. SOLDE.....	1
D.C.F.....	1
SGTFP.DFP.....	
DIRNAPRO.....	
INTERESSES.....	
JORPC	